

## EVALUATION DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR REpondre AUX EXIGENCES DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS

PARMI LES INITIATIVES IMPORTANTES DU PROJET FIGURENT LE DÉVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS STRATÉGIQUES, LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS.

Ce **FACTSHEET** RESUME :

- ◆ APPRECIATION ET EVALUATION DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ACTUELS
- ◆ EVALUATION ET APPRECIATION DES CADRES REGLEMENTAIRES EN TERMES DE POLITIQUES ET STRATEGIE
- ◆ PROPOSITIONS DE SOLUTIONS AVEC DES RECOMMANDATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS EN MATIERE DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS



Bureau National de Coordination des Changements  
Climatiques REDD +



GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY  
INVESTING IN OUR PLANET



### FAITS EN BREF

- > 1 évaluation des arrangements institutionnels
- > 8 secteurs Atténuation et Adaptation concernés: AFOLU, Energie, déchets et processus industriels, Santé Publique, ressources en eau, forêts et biodiversité et zones côtières
- > 59 recommandations formulées pour renforcer les dispositifs institutionnels.

### INTRODUCTION

En ratifiant l'Accord de Paris, Madagascar a une obligation de transparence pour la mise en œuvre de ses engagements tels que définis dans la CDN. A travers le projet intitulé « renforcement de la capacité nationale à mettre en œuvre les éléments de transparence ou (CBIT) de l'Accord de Paris », financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), les cadres institutionnels existants en matière reporting sur le climat ont été évalués, de même que les cadres réglementaires, les procédures et les dispositifs institutionnels pour la collecte et le traitement des données, les capacités existantes en matière d'analyse et de traitement des données, les dispositifs de coordination sectorielle et intersectorielle, etc.. Des recommandations opérationnelles ont été formulées pour renforcer les dispositifs institutionnels.

### LES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ACTUELS

Pour la collecte et le traitement des données, chacun des huit secteurs inclus dans les CDN de Madagascar et les trois communications nationales que Madagascar avait produites jusqu'à présent, a établi un service ou une cellule chargé de l'intégration de la dimension environnementale. Aussi, une structure ou direction chargée du Système d'Information ou de gestion des données s'y trouve. Par contre, le changement fréquent d'organigramme et de responsables entraîne des perturbations voire blocage au niveau de l'administration pour la gestion, collecte et traitement des données. Les ressources humaines, les matériels et équipement informatique au niveau de la structure chargée du système d'information sont insuffisants, ce qui entrave la systématisation des collectes des données.

En matière d'analyse et de traitement des données pour l'élaboration des rapports nationaux sur le changement climatique, les données sont transmises aux experts nationaux qui se chargent de la mise en œuvre des éléments de transparence de l'Accord de Paris. Les données disponibles sont insuffisantes, et pas à jour, pas fiables et non-centralisées. Le manque et l'absence de bases de données aussi bien au niveau de l'INSTAT qu'aux secteurs pour les inventaires et les études d'atténuation pèse. Le système Monitoring Reporting Verification (MRV) n'existe pas sauf pour l'Energie et Forêt et Biodiversité (REDD+).

## Glossaire

**Accord de paris :** Accord international de lutte contre le changement climatique entré en vigueur en 2016 et mis en œuvre après 2020. Le principal objectif de l'Accord de Paris est de renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant une hausse de la température mondiale bien au-dessous de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts visant à limiter encore plus l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius. En outre, l'accord vise à renforcer la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique.

**Adaptation :** Adaptation des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques réels ou attendus ou à leurs effets, qui atténue les dommages ou tire profit des opportunités bénéfiques. Il peut y avoir différents types d'adaptation peuvent, notamment l'adaptation anticipée et réactive, l'adaptation privée et publique et l'adaptation autonome et planifiée.

**Atténuation :** Une intervention anthropique pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre.

**Cadre de transparence.** Le cadre renforcé de transparence pour les actions et les appuis inscrits à l'article 13 de l'Accord de Paris. L'objectif du cadre de transparence est de fournir une compréhension claire des actions en matière de changement climatique à la lumière de l'objectif de la Convention, y compris la clarté et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des contributions déterminées par les Parties au niveau national au titre de l'article 4. L'objectif du cadre pour la transparence des appuis est de clarifier le soutien fourni et reçu par les différentes Parties concernées dans le contexte des actions de lutte contre le changement climatique.

**CDN ou Contributions Déterminées au niveau National :** Conformément à l'article 4, paragraphe 2 de l'accord de Paris, chaque partie prépare, communique et maintient des contributions successives déterminées au niveau national (CDN) qu'elle entend réaliser. Les CDN incarnent les efforts déployés par chaque pays pour réduire les émissions nationales et s'adapter aux impacts du changement climatique. Les CDN sont soumis tous les cinq ans au secrétariat de la CCNUCC et sont enregistrés dans le registre des CDN, qui est accessible au public et géré par le secrétariat.

**CBIT ou Capacity Building Initiative for Transparency :** L'initiative de renforcement des capacités pour la transparence, aidera les pays en développement parties, sur demande, à respecter en temps voulu les exigences de transparence renforcées définies à l'article 13 de l'Accord de Paris.

Sur la coordination sectorielle et intersectorielle, le secteur concerné fournit les données utilisées pour l'IGES au BNCCC-REDD+, pour être exploitées par les experts nationaux. Le dispositif de coordination sectorielle et intersectorielle en terme de collecte et de mise à disposition de données en continue pour les secteurs aussi bien qu'avec le BNCCC n'est pas encore définie pour certains secteurs dû à l'inexistence des textes réglementaires.

## LES CADRES REGLEMENTAIRES

### AGRICULTURE:

Des textes réglementaires et lois régissant la politique environnementale, le changement climatique au niveau du secteur n'existent pas encore. Toutefois, il existe deux stratégies à savoir la stratégie et plan d'action pour le renforcement de la résilience des moyens de subsistance face au changement climatique à travers la mise à l'échelle de la diffusion de l'Agriculture Intelligente face au climat à Madagascar, et la stratégie Nationale face aux Changement Climatique.

### FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES:

Dispose d'un certain nombre de politiques, stratégies, programme, lois, textes réglementaires et de documents stratégiques notamment : Politique forestière nationale, PNLCC, PNE, Stratégie Nationale REDD+, PNA, ...

### ENERGIE:

Existence des lois et textes réglementaires (Actions Nationales d'Atténuation Appropriées ou ANAA ou NAMA, Nouvelle Politique Énergétique ou NPE, Lettre de politique de l'énergie à Madagascar, Programme d'urgence PEM pour l'horizon 2023, Décret sur la production de charbon de bois, ...)

### RESOURCE EN EAU :

Existence des textes réglementaires existants notamment le code de l'eau qui stipule la protection des ressources en eau et le rôle du pollueur/payeur, le décret relatif au Directive sur la construction des infrastructures AEP (Adduction en Eau Potable) à l'échelle communautaire résilient aux aléas climatiques élaboré conjointement avec la primature, ainsi que le décret portant la protection de bassin versant de ressources en eau.

### DECHETS :

Existence de lois et textes réglementaires telle que La Stratégie Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène ou SNEAH, PANLCC, CDN, ...

### PROCÉDÉS INDUSTRIELS :

Disposition des lois et textes réglementaires telle que la Loi sur le développement de l'industrie, loi sur la politique de gestion et de contrôle des pollutions industrielles; loi relative au régime de Zone Franche Industrielle, ...

### SANTÉ PUBLIQUE :

Existence des textes réglementaires régissant l'environnement telle que Loi portant code de Santé Publique, PANA au changement climatique.

### ZONES CÔTIÈRES :

Existence des textes réglementaires : Loi portant Charte de l'Environnement Malagasy, Décret portant réglementation de la gestion intégrée des zones côtières de Madagascar, Arrêté fixant organisation et le fonctionnement de CN-GIZC, PNGIZC, SNGIZC et PANGIZC.



QUATRE SECTEURS : AFOLU, ENERGIE, Y COMPRIS TRANSPORT, DÉCHETS ET PROCÉDÉS INDUSTRIELS SONT LES PLUS CONCERNÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS CAR ILS ÉTAIENT EN RELATION DIRECTE AVEC L'INSTANCE DE COORDINATION NATIONALE ET DU FAIT QUE LES ACTIVITÉS DE CES SECTEURS SONT LES ÉMÉTRICES DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DANS LE MONDE.

LES SECTEURS ADAPTATION (AGRICULTURE, RESSOURCES EN EAU, SANTÉ PUBLIQUE ET ZONES CÔTIÈRES) SONT LES PARTIES PRENANTES QUI VONT FOURNIR LES DONNÉES NECESSAIRES AFIN QUE LE GOUVERNEMENT PUISSE ACCOMPLIR SES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DE L'ÉLABORATION DE SA CDN QUE CHAQUE CHAQUE PAYS PARTIE À CET ACCORD DE PARIS A RATIFIÉE.

## Plus d'information

Bureau national de coordination du changement climatique (BNCCC) auprès du Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts

Adresse : Près DREDD Iadiambola Nanisana Antananarivo

Website: [www.environnement.mg](http://www.environnement.mg)

## CONSERVATION INTERNATIONAL

Adresse : Lot II W 27 D Ankorahotra Antananarivo

Website: [www.conservation.org](http://www.conservation.org)

## RECOMMANDATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE DE L'ACCORD DE PARIS

Les recommandations visant à renforcer les arrangements institutionnels afin de satisfaire aux exigences de transparence de l'Accord de Paris ont été compilées pour aider les décideurs et servir de référence aux actions concrètes à entreprendre pour les huit secteurs concernés : Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres, Énergie, Ressource en eau, Déchets, Procédés Industriels, Santé Publique et Zones Côtières.

### Structures Institutionnelles

Renforcer l'arrangement institutionnel en :

- > S'assurant de la mise en place/désignation au niveau sectoriel d'une instance permanente de coordination unique pour coordonner toutes les activités relatives aux collectes, analyses et traitement des données liées au changement climatique et du rapportage pour la transparence de l'Accord de Paris
- > S'assurant qu'un document de cadrage en termes de responsabilité de l'entité source ou fournisseur de données et de l'entité de rapportage est en place pour la continuité des arrangements pour chacun des huit secteurs
- > En élaborant des textes réglementaires fixant l'archivage des données, la mise en place des banques de données au niveau des départements sectoriels, acteurs publics et privés concernés et le rapportage périodique des données au niveau de la statistique nationale et/ou du Ministère en charge du secteur.

### Renforcement de capacité

Promouvoir la mise à disposition des capacités techniques et matérielles requises pour mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris par:

- > Renforcement des capacités du BNCCC REDD+ pour centraliser toutes les métadonnées nationales par secteur
- > Renforcement des moyens humains et mise en place d'un serveur performant de la direction du système d'information pour la centralisation de toutes les données et informations sectorielles
- > Renforcement des capacités et formation des techniciens, tous les agents et des parties prenantes impliqués dans la collecte, traitement des données et les calculs d'incertitudes, à différent niveau - central, régional et communal

### Système MRV

Promouvoir le lancement du système MRV en:

- > Améliorant le mécanisme de collecte de données par la mise en place d'un système cohérent et concerté avec les entreprises/industriels (détenteurs des données et les entités publiques telles que le ministère de l'Industrie et l'INSTAT) en partant des industriels, des collectivités déconcentrés de chaque ministère, de la cellule environnementale, de l'INSTAT et du BNCCC-REDD+
- > Mettant à jour le CDN de Madagascar
- > Mettant en place un système MNV/MRV (Mesure, Notification, Vérification/ Measurement, Reporting Verification) au niveau de chaque secteur.